



# COMITÉ DES PRODUITS

## Soixante-seizième session

Rome, 11-13 septembre 2024

## CALENDRIER PROVISOIRE

### Résumé

- Le présent document contient le calendrier provisoire de la 76<sup>e</sup> session du Comité des produits (ci-après, «la session») et indique la suite que le Comité est invité à donner pour chaque point de l'ordre du jour.
- Les délégués sont invités à noter que la session se déroulera selon des modalités hybrides, en présentiel et sur la plateforme de visioconférence Zoom.
- Les séances se tiendront de 9 h 30 à 12 heures le matin, de 14 heures à 16 h 30 l'après-midi et de 17 heures à 19 h 30 le soir.
- Les horaires figurant dans le calendrier de la session correspondent à l'heure d'été d'Europe centrale (UTC+2). Il s'agit du fuseau horaire du siège de l'Organisation, le lieu où se tiendra la réunion en présentiel.
- On trouvera en annexe au présent document les méthodes de travail qui seront appliquées durant la session.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Secrétariat du Comité des produits  
Division des marchés et du commerce  
Courriel: [FAO-CCP@fao.org](mailto:FAO-CCP@fao.org)  
Tél.: (+39) 06 570 52723

---

**Mercredi 11 septembre 2024**

---

**Matin (9 h 30 - 12 h)****Point 1 Questions de procédure**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (CCP 24/1 Rev.1; CCP 24/INF/1)
- 1.2 Nomination du président et des membres du Comité de rédaction
- 1.3 Déclaration du Directeur général

**Point 2 Marchés mondiaux des produits agricoles**

- 2.1 Évolution des marchés internationaux des produits agricoles (CCP 24/2; CCP 24/INF/6; CCP 24/INF/7): *pour examen*

**Après-midi (14 h - 16 h 30)**

- 2.2 Évolution des marchés internationaux des engrais (CCP 24/3): *pour examen*
- 2.3 Perspectives agricoles à moyen terme (2024-2033) et questions nouvelles (CCP 24/4): *pour examen*

**Point 3 Questions relatives aux politiques**

- 3.1 *La Situation des marchés des produits agricoles* (2024) (CCP 24/5): *pour examen*

**Soirée (17 h - 19 h 30)**

- 3.1 *La Situation des marchés des produits agricoles* (2024) (CCP 24/5) (suite): *pour examen*

---

**Jeudi 12 septembre 2024**

---

**Matin (9 h 30 - 12 h)**

- 3.2 Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux relatifs à l'agriculture (CCP 24/6): *pour information et examen*

**Point 4 Questions relatives aux programmes**

- 4.1 Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation (CCP 24/7): *pour examen et orientation*

**Après-midi (14 h - 16 h 30)**

- 4.2 L'importance de chaînes d'approvisionnement agricoles efficaces et inclusives pour promouvoir des systèmes agroalimentaires résilients et durables aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et l'appui fourni par la FAO aux membres (CCP 24/8): *pour examen*

---

**Point 5 Questions relatives à la gouvernance**

- 5.1 Rapport de la 25<sup>e</sup> session du Groupe intergouvernemental sur le thé (CCP 24/9): *pour approbation*
- 5.2 Rapport de la réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (41<sup>e</sup> session), du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (43<sup>e</sup> session) et du Sous-Groupe des pays producteurs de sisal et de henequen (22<sup>e</sup> session) (CCP 24/10): *pour approbation*

**Soirée (17 h - 19 h 30)**

- 5.3 Programme de travail pluriannuel (CCP 24/11): *pour examen et approbation*

**Point 6 Proposition en faveur d'une journée internationale du café**

Proposition relative à une Journée internationale du café (CCP 24/12): *pour décision*

**Point 7 Autres questions**

- 7.1 Élection des nouveaux membres du Bureau
- 7.2 Organisation des travaux de la 77<sup>e</sup> session
- 7.3 Questions diverses

**Réunion du Comité de rédaction (l'heure sera communiquée ultérieurement)**

---

**Vendredi 13 septembre 2024**

---

**Après-midi (heure à confirmer)****Point 8 Adoption du rapport**

## ANNEXE

### MÉTHODES DE TRAVAIL DE LA 76<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ DES PRODUITS

#### I. INTRODUCTION

1. On trouvera dans le présent document un résumé des méthodes de travail du Comité des produits qui seront appliquées à sa 76<sup>e</sup> session, qui se tiendra du 11 au 13 septembre 2024 et se déroulera selon des modalités hybrides. L'adoption de ces procédures ne saurait être considérée comme un précédent au regard des méthodes de travail du Comité lors de ses prochaines sessions.

2. Ces procédures sont le fruit de consultations menées par le secrétariat auprès du Bureau du Comité des produits et sont inspirées des procédures adoptées pour la 75<sup>e</sup> session du Comité. Les membres du Comité seront invités à approuver ces procédures au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire de la session. Le rapport de la session mentionnera que ces procédures ont été approuvées par les membres du Comité, afin de garantir l'intégrité du rapport et de toutes les recommandations et décisions qui y figurent.

#### II. CONDUITE DES DÉBATS

3. Toutes les réunions de la session seront hybrides, c'est-à-dire que certains participants y assisteront en personne, au siège de la FAO, et que d'autres y prendront part en ligne, par l'intermédiaire de la plateforme de visioconférence Zoom, de telle sorte que tous les membres puissent participer sur un pied d'égalité.

4. Les membres et les observateurs du Comité qui assisteront en ligne à la réunion disposeront de la même facilité d'accès et des mêmes possibilités sur la plateforme en ligne. Ils pourront s'adresser au Comité en se servant de la fonction «raise hand» (lever la main) pour demander la parole.

5. Les projets de conclusions des différents points de l'ordre du jour apparaîtront à l'écran des membres et observateurs du Comité grâce à la fonction «share screen» (partager son écran) de la plateforme de visioconférence Zoom. Les conclusions s'afficheront également sur les écrans de la salle de réunion, pour les participants qui s'y trouveront.

6. Les réunions du Comité de rédaction auront lieu selon des modalités hybrides.

#### III. RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

7. Le projet de rapport pour adoption sera rédigé par le Comité de rédaction de la session et distribué aux membres dès que possible avant l'adoption du rapport, comme le veut l'usage.

8. Le rapport de la session sera communiqué conformément au paragraphe 2 de l'article VI du Règlement intérieur du Comité.

9. Le rapport de la session fera état du consensus au sein du Comité quant aux modalités modifiées de la session décrites dans la présente note.

10. Le rapport de la session mentionnera que le Comité est convenu que la participation en ligne constituait une participation à la session.

#### **IV. AUTRES QUESTIONS**

11. Tous les documents établis pour la session sont élaborés et diffusés par le secrétariat, conformément à l'usage, dans les six langues de l'Organisation.
12. De brèves introductions orales aux points de l'ordre du jour pourront être effectuées lors de la séance plénière, notamment pour signaler d'éventuelles évolutions depuis la publication des documents de la session.
13. Les interventions des membres s'exprimant à titre individuel seront limitées à trois minutes et celles des membres s'exprimant au nom de plusieurs membres à cinq minutes. Le Président du Comité sera chargé de faire respecter ces contraintes de temps.
14. Le Président peut demander une courte pause de 10 minutes maximum à tout moment pendant une séance.
15. Le Comité de rédaction de la session se réunira une fois que le Comité aura examiné tous les points inscrits à l'ordre du jour. L'horaire et le lieu de la réunion seront annoncés en séance plénière.
16. Des services d'interprétation simultanée seront assurés dans les six langues de l'Organisation pendant toutes les séances plénières de la session et du Comité de rédaction.

#### **V. PROCÉDURES DE VOTE**

17. Le Président s'assure des décisions du Comité, qui sont normalement prises par consensus. Si le recours à un vote s'avérait nécessaire, celui-ci se déroulerait nécessairement par appel nominal, compte tenu du caractère hybride de la réunion.
18. Au cas où une décision devait être prise au moyen d'un vote par appel nominal, ce vote serait organisé selon la procédure décrite ci-après. Le Président lit la déclaration soumise au vote, puis les membres sont appelés dans l'ordre alphabétique anglais (en commençant par le nom d'un pays tiré au sort). Chaque membre doit énoncer clairement «oui», «non» ou «abstention». Les représentants de membres votant à distance doivent avoir activé la fonction vidéo sur la plateforme Zoom lors du vote.
19. Les membres du secrétariat prennent note des réponses et comptent les votes. Le Président annonce les résultats.